

GUIDE DE SOUSCRIPTION – Novembre 2025

A l'augmentation de capital par émission d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS)

Par communiqué de presse en date du 4 novembre 2025, **Klarsen (FR0011038348, ALKLA)**, spécialiste français du data marketing, a annoncé le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS »), pour un montant brut maximum de 317.551 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et 276.132 euros hors exercice de la clause d'extension (l'« Augmentation de Capital »), par émission d'actions nouvelles (« Actions Nouvelles ») à un prix de souscription de 1,00 euro par Action Nouvelle, chacune assortie de 2 bons de souscription d'actions (les « BSA P », dénommés avec les Actions Nouvelles des « ABSA »).

A l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital, les BSA P seront détachés et négociables sur le marché Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0014013TC3). Ils seront exerçables à tout moment à compter de leur émission jusqu'au 30 juin 2026. Moyennant un prix d'exercice unitaire de 0,63 euro, chaque BSA P donnera le droit à une nouvelle action.

Entre le prix de souscription de 1 Action Nouvelle et le prix d'exercice de 2 BSA P, le prix de revient unitaire (« PRU ») de 1 ABSA sera de 0,753 euro, soit une décote de 8,4 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société au cours des 20 séances de bourse précédentes (« CMPV20 »)¹.

Résumé des modalités financières de l'Augmentation de Capital :

- Produit brut maximal de l'Augmentation de Capital : 317.551 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (276.132 euros hors exercice) ;
- Nombre maximal d'Actions Nouvelles émises : 317.551 en cas d'exercice intégral de la clause d'extension (276.132 hors exercice) ;
- Parité de souscription : 12 DPS permettent la souscription de 1 ABSA ;
- Prix de souscription : 1,00 euro par ABSA, soit une prime de 18,4 %² ;
- 2 BSA P seront attachés à chaque Action Nouvelle souscrite ;
- 1 BSA P donnera le droit de souscrire à 1 nouvelle action ;
- Le prix d'exercice de 1 BSA P sera de 0,63 euro, soit une décote de 25,4 %² ;
- Opération garantie à hauteur de 200.000 euros (soit 72,4 % de l'augmentation de capital hors exercice de la clause d'extension).

¹ Soit un CMPV20 de 0,822 euro sur la base des séances au cours de la période allant du 6 octobre 2025 au 31 octobre 2025.

² Par rapport au cours de clôture du 31 octobre 2025, soit 0,844 euro.

Dates clés de l'Augmentation de Capital :

- **Période de négociation des DPS** : Ils sont cotés sur Euronext Growth Paris (code ISIN FR0014013BX7) et négociables du **10 novembre au 21 novembre 2025 inclus**. Il est possible de passer un ordre de bourse auprès de votre intermédiaire financier pour acheter ou vendre des DPS pendant cette période.
- **Période de souscription des ABSA** : Leur souscription, avec ou sans DPS, est ouverte du **12 novembre 2025 au 25 novembre 2025 inclus**.
- **Date d'admission et de début des négociations des Actions Nouvelles sur Euronext Growth Paris** : Le **1^{er} décembre 2025**, en fonction du volume de votre ordre de souscription, de votre qualité (titulaire de DPS ou non) et de la demande, il vous sera attribué (ou pas) un nombre d'Actions Nouvelles qui seront immédiatement négociables sur Euronext Growth Paris (sous le même code ISIN FR0011038348 que les actions anciennes).
- **Date d'admission et de début des négociations des BSA P sur Euronext Growth Paris** : A compter du **1^{er} décembre 2025**, pour chaque Action Nouvelle qui vous aura été attribuée, 2 BSA P détachés vous seront également attribués et vous pourrez les négocier sur Euronext Growth Paris (code ISIN FR0014013TC3) ou les exercer en actions jusqu'au 30 juin 2026.

L'Opération est ouverte à tous en France et dans l'Union Européenne, actionnaires ou non :

- Les actionnaires au 7 novembre 2025 (fin de journée) disposent automatiquement de DPS, mais ces derniers ne sont pas obligatoires pour souscrire.
- Toutes les conditions de l'Augmentation de Capital sont identiques que vous souscriviez avec ou sans DPS.

Différences entre souscription avec ou sans DPS :

- **Avec DPS** :
 - Si vous étiez actionnaire au 7 novembre dernier (fin de journée), vous disposez gratuitement de 1 DPS pour 1 action détenue. Pour 12 DPS utilisés, vous avez la garantie de pouvoir souscrire 1 ABSA (composée de 1 Action Nouvelle et 2 BSA P).
 - Si vous souscrivez en utilisant tout ou partie de vos DPS (souscription à titre irréductible), vous pouvez compléter cette souscription par une autre souscription sans DPS (souscription à titre réductible), l'attribution de tout ou partie de cette seconde souscription étant conditionnée par la demande.
- **Sans DPS** :
 - Vous pouvez souscrire à titre libre, mais l'attribution d'ABSA se fera sous réserve de la demande (les souscriptions à titre libres ne sont prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'Augmentation de Capital et si les engagements ayant permis de garantir l'Augmentation de Capital ne sont pas servis dans leurs intégralités).
- **Négociation (achat/vente) de DPS** :
 - Si vous détenez des DPS en votre qualité d'actionnaire et ne souhaitez pas les utiliser (en tout ou partie), vous pouvez les céder sur le marché (code ISIN FR0014013BX7) pendant la période de négociation, à savoir du 10 novembre au 21 novembre inclus.
 - Si vous ne détenez pas de DPS (ou si vous êtes actionnaire et souhaitez détenir plus de DPS) et souhaitez sécuriser une part d'actions (via une souscription à titre irréductible), vous pouvez en acheter pendant la période de négociation (à minima 12 DPS pour pouvoir souscrire 1 ABSA), à savoir du 10 novembre au 21 novembre inclus.

Les DPS non exercés au 25 novembre 2025 seront caducs de plein droit et perdront toute valeur.

Pour souscrire à l'Augmentation de Capital, il est possible que votre intermédiaire financier mette à votre disposition des formulaires en ligne vous permettant de choisir vos options de souscription. A défaut, nous vous invitons à vous rapprocher de lui.

Pour mieux comprendre l'Augmentation de Capital, nous mettons à votre disposition le présent guide de souscription incluant :

- Un exemple pratique pour souscrire des ABSA ;
- Un exemple avec distribution gratuite de BSA O (opération complémentaire qui se déroulera après la réalisation de l'Augmentation de capital³) ;
- Le calendrier des opérations.

Tous les documents relatifs à l'opération sont accessibles sur le site web de Klarsen dans la rubrique « Investisseurs » (<https://www.klarsen.com/categories/communiqués-financiers/>).

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : investisseurs@klarsen.com

³ Cf. communiqué de presse en date du 4 novembre 2025.

Exemple si je suis actionnaire (ou pas) au lancement de l'Augmentation de Capital

1. JE SUIS ACTIONNAIRE

Avant l'Augmentation de Capital, je détiens **1.000 actions**.

A. Je participe à hauteur des actions détenues (à titre irréductible) :

- Pour 1 action détenue, j'ai le droit à 1 DPS, je reçois donc **1.000 DPS**
- Pour 12 DPS, j'ai le droit de souscrire à 1 ABSA, je peux donc souscrire **83 ABSA** ($= 1.000 / 12 = 83,33$ arrondis au nombre entier inférieur le plus proche)
- Si je souscris aux 83 ABSA, j'aurai exercé 996 DPS ($= 83 \times 12$) et il me restera **4 DPS non exercés** ($= 1.000 - 996$).
- **Pour souscrire aux 100 ABSA, il m'en coûtera 83 € ($= 83 \times 1$ €) pour recevoir 83 Actions Nouvelles.**
- A chaque Action Nouvelle souscrite, sont attachés 2 BSA P. **Je reçois donc gratuitement 166 BSA P ($= 83 \times 2$).**
- Si je souhaite exercer (« transformer ») mes BSA P en actions (avec une parité d'exercice de 1 BSA P donnant droit à 1 action), je dois verser 0,63 € par BSA P. **Si j'exerce mes 166 BSA P, je recevrai 166 actions et il m'en coûtera 104,58 € ($= 166 \times 0,63$ €).**
- **Enfin, je détiendrai 249 nouvelles actions ($= 83 + 166$) moyennant un coût de 187,58 € ($= 83 \text{ €} + 104,58 \text{ €}$), soit un prix de revient unitaire par nouvelle action de 0,753 €.**

Que faire du solde des 4 DPS ?

- **Option 1 :**
 - Je souscris à 8 DPS supplémentaires pour obtenir un multiple de 12
 - Coût théorique supplémentaire de ces 8 DPS = 0,0016 €⁴
 - Nombre total d'Actions Nouvelles souscrites = 84 ($= 83 + 12 / 12$)
- **Option 2 :**
 - Je vends mes 4 DPS non exercés (entre le 10 et 21 novembre 2025). Le montant perçu sera fonction du cours du DPS au moment de sa vente.
 - Nombre total d'Actions Nouvelles souscrites : 83 (inchangé)

B. Je ne fais rien pendant l'Augmentation de Capital

- Si je détiens des DPS mais que je décide de (i) ni les vendre avant le 21 novembre 2025 (ii) ni les exercer avant le 25 novembre 2025, mes DPS expirent et deviennent sans valeur.
- Je subis donc une dilution car de nouvelles actions seront émises.

2. JE NE SUIS PAS ACTIONNAIRE

Il existe plusieurs possibilités pour participer à l'Augmentation de Capital.

A. Acheter des DPS sur le marché pour souscrire aux ABSA

- **Quand ?**
 - J'ai la possibilité d'**acheter des DPS** (par multiple de 12) **entre le 10 et le 21 novembre 2025**
 - Puis **je les exerce entre le 12 et le 25 novembre 2025** pour souscrire aux Actions Nouvelles (ABSA)

⁴ Sur la base du cours de référence du DPS à l'ouverture de la période de négociation, soit 0,0002 euros

- **Comment ?**

- J'exerce tout ou partie de mes DPS (à titre irréductible) : **chaque bloc de 12 DPS permet de souscrire à 1 ABSA**, ou
- Je souscris à l'Augmentation de Capital pour un montant supérieur au nombre de DPS que je détiens (souscription dite à titre réductible) : **j'ai la possibilité de demander plus d'actions que celles obtenues avec les DPS, dans la limite des actions restantes après la souscription irréductible.**

B. Souscrire à titre libre sans DPS

- J'ai la possibilité de faire une demande de souscription à titre libre (sans posséder de DPS).
- Si après la période de souscription avec DPS (à titre irréductible ou réductible), des ABSA restent disponibles, je pourrai en obtenir.

Exemple avec distribution gratuite de BSA O

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 4 novembre 2025, à l'issue de la réalisation de l'Augmentation de Capital, il sera distribué, le 9 décembre 2025, gratuitement à chaque actionnaire, 1 BSA autonome (« BSA O ») pour 7 actions détenues postérieurement à l'Augmentation de Capital.

Les BSA O seront négociables sur le marché Euronext Growth Paris (code ISIN FR0014013TD1). Ils seront exerçables à tout moment à compter du 10 décembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2026. Moyennant un prix d'exercice unitaire de 1,00 euro, chaque BSA O donnera le droit à une nouvelle action.

- **Hypothèses globales**

- Avant Augmentation de Capital, le capital social de Klarsen est composé de 3.313.592 actions.
- L'Augmentation de Capital est réalisée à 100% (pas d'exercice de la clause d'extension). En conséquence, 276.132 Actions Nouvelles sont créées et 552.264 BSA P sont attribués.
- A l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social est donc composé de 3.589.724 actions ($= 3.313.592 + 276.132$).
- Sur la base de la parité « 1 BSA O pour 7 actions existantes détenues », il sera distribué gratuitement 512.817 BSA O ($= 3.589.724 / 7 = 512.817,71$ arrondis au nombre entier inférieur le plus proche) à l'ensemble des actionnaires détenant des actions à l'issue de l'Augmentation de Capital.
- Si tous les BSA P et les BSA O sont exercés (sur la base de leur parité identique de 1 action pour 1 BSA), le capital social serait composé 4.654.805 actions ($= 3.589.724 + 552.264 + 512.817$).

- **Simulation individuelle pour notre actionnaire qui détenait 1.000 actions**

- Avant Augmentation de Capital, notre actionnaire détenait 0,03% du capital ($= 1.000 / 3.313.592$).
- Au cours de la période de souscription de l'Augmentation de Capital, notre actionnaire a souscrit à titre irréductible 83 Actions Nouvelles. L'Augmentation de Capital ayant été réalisée à 100%, il a, de fait, été servi à 100%.
- A l'issue de l'Augmentation de Capital, notre actionnaire détient 1.083 actions, soit 0,03 % du capital ($= 1.083 / 3.589.724$).
- Dans le cadre de sa souscription d'ABSA, 166 BSA P lui ont été également attribués.
- Sur la base de la parité de 1 BSA O pour 7 actions détenues à l'issue de l'Augmentation de Capital, notre actionnaire reçoit gratuitement 154 BSA O ($= 1.083 / 7 = 154,71$ arrondis au nombre entier inférieur le plus proche), qu'il pourra ensuite exercer, jusqu'au 31 décembre 2026, en 154 actions moyennant un prix d'exercice de 1 € par BSA O.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Siège social : Klarsen SA - 1, cours Xavier Arnozan 33000 Bordeaux - France - investisseurs@klarsen.com - www.klarsen.com

- Si notre actionnaire décidait d'exercer ses BSA P et O, il détiendrait 1.403 actions (= 1.083 + 166 + 154), soit 0,03% du capital (= 1.403 / 4.654.805).
- A noter que pour passer de 1.000 actions (avant Augmentation de Capital) à 1.403 actions (après Augmentation de Capital et exercice des BSA P et BSA O), soit la souscription de 403 nouvelles actions, notre actionnaire aura dû décaisser 341,58 € (= 83 x 1€ + 166 x 0,63 € + 154 x 1€), soit un prix de revient unitaire par nouvelle action de 0,848 €.

Calendrier des opérations

Lundi 3 novembre 2025	Décision du Conseil d'administration de lancement de l'Augmentation de Capital et fixant ses modalités
Mardi 4 novembre 2025	Communiqué de presse annonçant l'Augmentation de Capital Avis Euronext
Vendredi 7 novembre 2025	Publication de l'avis de souscription des ABSA au BALO
Lundi 10 novembre 2025	Détachement des DPS et début des négociations des DPS sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0014013BX7
Mercredi 12 novembre 2025	Ouverture de la période de souscription et début de la période d'exercice des DPS
Vendredi 21 novembre 2025	Fin de la période de négociation des DPS
Mardi 25 novembre 2025	Clôture de la période des souscriptions et d'exercice des DPS Caducité et perte de la valeur des DPS non exercés
Jeudi 27 novembre 2025	Communiqué de presse annonçant les résultats de l'Augmentation de Capital Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission, du montant définitif de l'Augmentation de Capital et du barème de répartition des souscriptions à titre réductible
Lundi 1 ^{er} décembre 2025	Émission et règlement-livraison des ABSA Admission et début des négociations des Actions Nouvelles et des BSA P sur Euronext Growth Paris (Code ISIN du BSA P : FR0014013TC3)
Mardi 9 décembre 2025	Attribution gratuite des BSA O Communiqué de presse annonçant l'attribution des BSA O Avis Euronext relatif à l'émission des BSA O
Mercredi 10 décembre 2025	Admission sur Euronext Growth Paris et début des négociations des BSA O (Code ISIN du BSA O : FR0014013TD1)
Lundi 30 juin 2026	Date limite d'exercice des BSA P
Mercredi 31 décembre 2026	Date limite d'exercice des BSA O

A propos de Klarsen (FR0011038348, ALKLA)

Klarsen est spécialiste du data marketing pour la conquête et l'engagement client. Grâce à ses données qualifiées et ses technologies propriétaires, il permet à ses clients d'augmenter leurs performances marketing et leur chiffre d'affaires. Le Groupe dispose d'actifs propriétaires et de bases de données qualifiées et réactives, dans son réseau de partenaires et en propre.

Klarsen est propriétaire de DAFI : Solution ERP, et de ITL : Acteur de référence dans le domaine de la vente à Distance.

Retrouvez toute l'information financière de Klarsen sur www.klarsen.com
Contact Communication Financière : investisseurs@klarsen.com



Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Siège social : Klarsen SA - 1, cours Xavier Arnozan 33000 Bordeaux - France - investisseurs@klarsen.com - www.klarsen.com

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Klarsen dans un quelconque pays.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Klarsen d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Membres.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Klarsen ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement, étant précisé que les actions de la société Klarsen n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act. Klarsen n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de Klarsen sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de Klarsen ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Klarsen ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Klarsen. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Klarsen ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux États-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.